

SEANCE DU 17 MARS 2014



DELIBERATION N° 13

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Absentions : /
Contre : /

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, M.BECRET, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, MP CAPDUPUY, D.LAMOTHE, M.BLONDY, F.MARTINEZ, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, S.DITCHARRY, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : I.ELLOOK (pouvoir à C.FORGERON), M.BERTHOU (pouvoir à F.MARTINEZ), M.JIMENEZ (pouvoir à MA THEBAUD)

Secrétaire : S.DITCHARRY

Monsieur Christophe MARTIN, Adjoint, présente au Conseil la convention à intervenir entre la Commune et la SCENE NATIONALE BAYONNE SUD AQUITAIN pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN,
Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention à passer pour l'année 2014 entre la Commune et la SCENE NATIONALE BAYONNE SUD AQUITAIN pour un montant de subvention de 71 800 €.
- . **autorise** Madame le Maire à signer la convention.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour extrait certifié conforme
Boucau le 18 mars 2014
Le Maire,
Marie José ESPIAUBE

